

Rhénatic, le pôle de compétences TIC vise à :

- Promouvoir les compétences de ses membres
- Soutenir le développement des membres par la mise en œuvre d'actions spécifiques et générer du business.
- Favoriser la collaboration entre les membres débouchant sur des actions ou projets communs, grâce notamment à la complémentarité des métiers
- Trouver de nouveaux collaborateurs, attirer des compétences de haut niveau, renforcer les compétences des membres
- Favoriser les échanges et la réflexion autour d'un partage d'expérience, et ainsi disposer d'informations pertinentes afin d'élaborer de nouvelles stratégies
- Soutenir le développement de nouveaux produits et services ou de nouvelles perspectives de marchés

Pour le client, Rhénatic permet de :

- Faciliter la recherche de solutions TIC en proposant un réseau de partenaires de qualité et de proximité, permettant d'optimiser les coûts en proposant des solutions globales et intégrées
- Promouvoir les technologies innovantes et leurs bénéfices

Les membres de Rhénatic s'engagent à :

- Ne pas divulguer d'informations transmises à titre confidentiel par le client ou les membres :

Devoirs envers les clients :

- Notifier son intérêt pour l'offre reçue dans les 3 jours ouvrables
- Répondre aux offres pour lesquelles ils justifient d'une compétence et d'une expérience réelles
- Informer le client des méthodologies, solutions, produits retenus et sous-traitance éventuellement sollicitée
- Accepter une étude de satisfaction auprès du client sur l'offre traitée

Devoirs envers les membres :

- Communiquer sur son cœur de métier ou ses évolutions auprès des membres
- Rechercher en priorité les compétences complémentaires parmi les membres
- Communiquer sur la réussite de l'offre traitée
- Adopter une attitude respectueuse à l'égard des autres membres et des intervenants et notamment ne pas accomplir d'acte de concurrence déloyale
- Participer activement à la vie du pôle (réunions, salons...)
- Adhérer et respecter l'accord de consortium
- Promouvoir Rhénatic

Conditions d'adhésion :

- 300€ ou 150€ (pour les entreprises de moins de 3 ans et moins de 5 salariés)
- sous réserve de l'approbation du comité stratégique